

cessera d'occuper son poste lorsqu'il atteindra l'âge de soixante-dix ans; elle ne s'applique apparemment pas au président ou au vice-président. A mon avis, il faudrait que l'âge de la retraite, pour les fonctionnaires de cette nouvelle société de la Couronne, soit le même que celui des fonctionnaires de l'État. Je ne vois pas pourquoi quelqu'un devrait détenir un poste dans une société jusqu'à 70 ans ou plus. C'est un point sur lequel le comité ferait peut-être bien de s'arrêter.

Le changement de juridiction proposé présente un autre risque: une commercialisation de nos parcs nationaux. Les fonds dont aurait besoin la Régie pour couvrir ses frais d'exploitation pourraient inciter celle-ci à accorder des concessions commerciales ne répondant pas aux buts et aux objectifs de notre loi sur les parcs nationaux. Dès que nous perdrons notre droit de surveillance à la Chambre des communes nous ne pourrions plus nous acquitter de notre tâche de chien de garde quant à l'aménagement de nos parcs nationaux. Nous créons une société de la Couronne à l'égard de laquelle nous n'aurons guère de pouvoir de vérification, ce qui me cause beaucoup d'appréhension. Il semble que les députés soient en voie de perdre un droit fort précieux, celui de critiquer et d'orienter la politique de développement de nos parcs nationaux.

A mon avis, les responsabilités de la Chambre des communes ne cessent de diminuer dans plusieurs secteurs du domaine public. Je déplore cette tendance, car nous sommes sur le point de perdre le droit de regard sur une autre des organisations clés du pays de même que nos contacts avec elles. En l'occurrence, la nouvelle société d'État ne sera pas comptable à la Chambre de ses actes en ce qui concerne le développement de parcs. Aucune des sociétés d'État ne l'est. Nous pouvons critiquer le développement, mais les sociétés d'État ne sont pas comptables à nous pour la politique et les programmes qu'elles réalisent. Il est indubitable, monsieur l'Orateur, que des personnes très compétentes serviront comme administrateurs de la société, mais, pour ma part, j'ai l'impression que l'initiative est remplie de dangers en ce qui concerne la politique future sur nos parcs.

● (4.50 p.m.)

Le moment me semble propice pour parler franchement et exposer mes opinions. Je me suis toujours intéressé à la conservation. Au cours des années, j'ai été témoin de certaines initiatives extrêmement aveugles concernant nos parcs provinciaux et fédéraux. Dans l'ensemble, je crois que nos parcs nationaux ont été beaucoup mieux administrés que nos parcs provinciaux. Ceux qui s'occupent du domaine provincial peuvent le contester, mais,

à mon avis, notre service des parcs nationaux a été bien mieux administré que son homologue provincial.

Les Canadiens doivent être constamment sur leurs gardes afin de s'assurer que des intérêts commerciaux ne font pas pression sur les politiciens à tous les échelons de gouvernement pour les amener à renoncer à certaines de nos réserves actuelles ou essayer d'empêcher que d'autres soient abandonnées. Cela s'est déjà produit et se produit encore au Canada. J'ai vu de gros intérêts dans l'exploitation des bois et des mines persuader les gouvernements provinciaux de modifier les limites de certains de nos parcs pour leur permettre d'exploiter des richesses minérales ou forestières.

Des pressions se sont déjà exercées à l'échelon fédéral pour qu'on se défasse d'éventuelles réserves destinées à constituer des parcs. Si nous ne sommes pas suffisamment forts et déterminés pour résister à ces pressions commerciales et, dans bien des cas, à l'apathie du gouvernement, d'ici quelques années, les Canadiens s'apercevront que nos réserves et nos ressources en parcs ne suffiront plus à nos besoins. On devrait, à mon avis, établir dès maintenant des plans complets et appropriés pour réserver des terres à l'aménagement de parcs. Ils devront être établis en fonction de la croissance prévue des générations qui viennent et de nos besoins toujours plus grands en zones de plein air.

Je voudrais parler de plusieurs aspects précis de l'aménagement des parcs reliés au bill; à mon avis, on devrait les étudier maintenant. Il est très important qu'on réserve au Canada de nouvelles régions destinées à l'aménagement de parcs. Il y en a différentes catégories et j'estime que nous devons augmenter considérablement le nombre des parcs de chacune d'entre elles. Ce dont je veux parler, c'est d'une catégorie que tous les échelons de gouvernement ont lamentablement négligée: Les parcs sauvages, qu'on devrait conserver perpétuellement dans leur état naturel.

Il faut absolument qu'on réserve maintenant partout au Canada des régions à l'état sauvage, vestige inviolé de notre héritage national, essentiel pour nous permettre de voir à l'avenir ce qu'était le Canada à ses débuts. Ces zones serviraient aux études de nos hommes de science, de nos naturalistes futurs. Elles seront peut-être le dernier refuge d'un grand nombre de nos types de faune et de flore actuels.

Les parcs nationaux auxquels je pense, monsieur l'Orateur, seraient les meilleures terres possibles pour ce type d'utilisation, ils seraient constitués des régions possédant la faune et la flore canadiennes uniques en leur genre. S'il y avait des conflits d'intérêts dans